

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or**

Séance du Conseil Municipal du 17 Septembre 2025 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Cyrielle VILLANI

Convocation envoyée le 11 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29 Nombre de votants : 27

Nombre de présents : 20 Nombre de procurations : 7

Pour : 27 Contre : Abstention :

Membres présents

Mme Céline TONOT	Mme Béatrice SIMON	M. Gaëtan GUERMONPREZ
M. Jean-Marc RETY	M. Luc LE LORC'H	M. Jean-Louis MERZAUX
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	Mme Monique ISSAD	M. Jonas MOUNDANGA
M. Jean-Marc GONÇALVES	M. Christophe SAGE	Mme Hélène MARTEEL
M. Christian BOUCASSOT	M. Jean-Luc JONCOUR	Mme Cyrielle VILLANI
Mme Florence BIZOT	Mme Patricia QUELIN	Mme Valérie GRANDET
M. Pierre BERTRAND	Mme Fabienne VION	

Membres absents

Mme Marie-Line BONNOT (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	Mme Anne MILLOT (pouvoir à M. Jonas MOUNDANGA)
M. Christian CHEVREUX (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	M. Samir ASGASSOU
Mme Myriam HENNEQUIN	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)
M. José ALMEIDA (pouvoir à Madame Céline TONOT)	M. Fernando NOVO (pouvoir à Mme Valérie GRANDET)
M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	

N° 2025-073 : Acquisition de bons d'achat pour récompenser les sportifs

Sur proposition de Monsieur Jean-Luc JONCOUR, Conseiller Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.2122-21 et L.2122-22 relatifs aux attributions du Maire et du Conseil Municipal.

CONSIDÉRANT l'organisation de la cérémonie annuelle en l'honneur des sportifs de la commune de Longvic.

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de récompenser les sportifs pour leurs performances et leur engagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de l'acquisition de bons d'achat d'un montant total de 200 € auprès de la société Décathlon Pro pour la récompense des sportifs longviciens honorés lors de la cérémonie,

IMPUTE la dépense correspondante au budget de la commune,

CHARGE Madame la Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS